



# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

ÉCHELLE : 1/2'000, 1/5'000 ET 1/15'000

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ  
en séance du 11.06.2019 et  
04.11.2019

Le Syndic: La Secrétaire:

*[Signature]*  
*[Signature]*

SOU MIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
du 12.06.19 au 12.07.2019 et  
20.11.19 au 20.12.2019

L'attestent  
Le Syndic: La Secrétaire:

*[Signature]*  
*[Signature]*

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL  
dans la séance du

Le Président: La Secrétaire:

*[Signature]*  
*[Signature]*

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

Lausanne, le 16 NOV. 2020

La Cheffe de Département

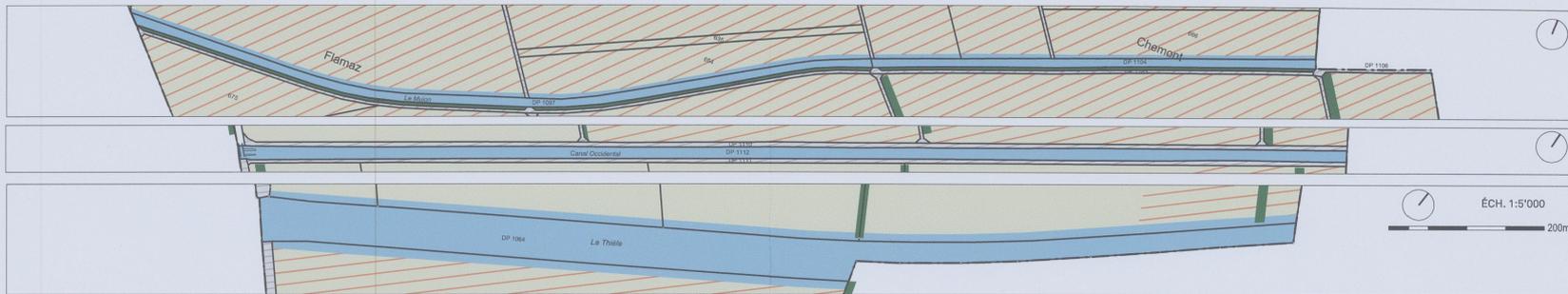
*[Signature]*



ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 JAN. 2023

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA, Yverdon-les-Bains  
Géodonnées © Etat de Valais  
Plan établi sur la base des données cadastrales du 9 mai 2019, fournies par l'ASIT-VD  
Base cadastrale certifiée par Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés, Yverdon-les-Bains  
Signature:

Version approuvée  
01 juillet 2020



LEGENDE : Affections		Inventaire architectural		Données indicatives	
	Zone centrale		Bâtiment intéressant (note 3)		Périmètre de région archéologique (indicatif)
	Aire de cour sur rue		Bâtiment bien intégré (note 4)		Périmètre de l'IMNS Mont-de-Chambion (indicatif)
	Zone d'habitation de très faible densité		Objet intéressant (note 3)		Voies de communication historiques avec substance (indicatif)
	Zone affectée à des besoins publics		Objet bien intégré (note 4)		Chemin de randonnée pédestre
	Zone d'activités économiques		Murs anciens dignes de protection		Plan de limites des constructions
	Zone de verdure				Limites des constructions
	Zone de desserte A				
	Zone de desserte B				
	Zone agricole				
	Zone agricole protégée				
	Zone viticole protégée				
	Zones des eaux				
	Aire forestière				

